Délibération n° 2025.033

Séance du 10/04/2025
N° ordre : 08

Nombre de Conseillers
- En exercice : 27
- Présents : 15
- Excusés : 12
- Votants : 19
  dont 4 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	**19**	**voix**
CONTRE	**0**	**voix**
ABSTENTION	**0**	**voix**

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination de voie

Lotissement
Les Escures

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 14/04/2025

Date de télétransmission en préfecture : 14/04/2025

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20250410-DL2025_033-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix avril deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Bernard GILLET (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Dominique BORDEROLLE, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Elisabeth DEJEAN

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L. 2121-29, L. 2212-2, L. 2213-28 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 113-1 et L. 162-1 ;
Vu la délibération n° 2015.054 du 26/06/2016 décidant de lancer une opération de dénomination de rues et numérotation des habitations sur l'ensemble de la commune et mettre en œuvre une méthodologie d'adressage ;
Vu l'ensemble des délibérations portant dénominations de voies sur les différents secteurs du territoire communal ;
Vu la délibération n° 2019.077 du 28 novembre 2019 récapitulant l'ensemble des dénominations données des voies, rues et places de la commune ;
Considérant qu'il est nécessaire de dénommer la voie interne du lotissement Les Escures ;
Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies de l'ensemble de la commune ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE de nommer la voie interne du lotissement Les Escures, conformément au plan joint, rue du Combel (voie sans issue partant de l'avenue des Escures).**
- **PRECISE que la numérotation de cette voie fera l'objet d'un arrêté municipal.**
- **DIT que cette nouvelle dénomination sera intégrée dans le récapitulatif général des dénominations données à l'ensemble des voies, rues et places de la commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à prendre tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 10 avril 2025,
Le Maire,

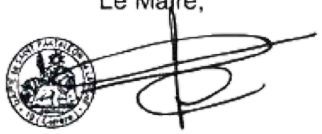

Alain LAPACHERIE